

Santé Québec Montérégie-Ouest

Séance d'information - Transmission des demandes liées aux mesures de représentation à la DMSP

Présentée par : Marie-Pier Messier, T.S., APPR, DSMSSS

2026-07-06 / 2026-07-08 / 2026-07-14 / 2026-07-16



Santé Québec Montérégie-Ouest

Objectif

- Clarifier le processus à effectuer par les évaluateurs psychosociaux pour l'acheminement des demandes liées aux mesures de représentation à la DMSP.

Santé Québec Montérégie-Ouest

Sujets abordés

1. Changement de nom des directions impliquées
2. Lettre de transmission
3. Avis de la personne compétente
4. Rappels
5. Ressources
6. Sondage
7. Période de questions

3

Santé Québec Montérégie-Ouest

Changement de nom des directions impliquées

- La DSPEM devient la Direction médicale et des services professionnels (DMSP)
- La DSMREU devient la Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux (DSMSSS)

4

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission

À quoi sert la lettre de transmission ?

➤ Assurer la transmission des rapports originaux et des copies aux destinataires appropriés.

➤ Maintenir à jour le registre centralisé des usagers légalement représentés.

➤ Assurer le respect de la confidentialité des renseignements.

✓ L'évaluateur psychosocial doit obligatoirement compléter cette lettre avant son envoi à la DMSP.



Santé Québec

Santé Québec Montérégie-Ouest

Le

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date

Direction médicale et des services professionnels (DMSP)

A l'attention de Pascale Emond

200, boulevard Brisebois

Châteauguay (Québec) J6K 4W8

Objet : Lettre de transmission à la DMSP en lien avec une mesure de représentation

Personne visée : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Direction clinique : Choisissez un élément

Numéro de dossier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

I-CLSC

SIPAD

SICHELO

Hélios

5

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission (suite)

Qu'est-ce qu'une personne requérante ?

➤ Personne désignée à titre de mandataire dans un mandat de protection ou un proche de la personne visée par l'évaluation.

➤ Doit fournir une déclaration sous serment signée devant un commissaire à l'assermentation ou un juriste.

Instructions de transmission

Important : les renseignements contenus dans ce formulaire et ses annexes, le cas échéant, sont hautement confidentiels. Il est donc nécessaire d'en assurer la confidentialité à toutes les étapes, y compris lors de la production des rapports d'évaluation et de la transmission de celui-ci à l'intérieur de l'établissement et aux destinataires autorisés, en conformité avec les normes professionnelles et les lois applicables. La transmission doit s'effectuer seulement lorsque l'évaluation conclut à l'incapacité.

Dans le cadre d'une demande d'ouverture d'une tutelle par le Curateur public :

- transmettez l'original de ce rapport à la personne compétente* de l'établissement.

Dans le cadre d'une demande d'ouverture d'une tutelle par les proches :

- transmettez l'original de ce rapport à la personne requérante ayant attesté sous serment qu'elle entend demander l'ouverture d'une tutelle (art. 25 LRSPP (c. R-22.1));
- transmettez une copie à la personne visée et conservez une copie à votre dossier.

6

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission (suite)

Est-ce que je dois remettre une copie à la personne visée par l'évaluation ?

➤ Oui. La loi exige qu'une copie soit remise à la personne visée.

➤ Exceptionnellement, si la remise risque de lui causer préjudice, la copie est conservée à son dossier plutôt que de lui être remise.

Information à partager à la DMSP pour la transmission des documents :

☐ Ne pas transmettre à la personne visée une copie des évaluations médicale et psychosociale.
Justifier : []

☐ Ne pas transmettre à la personne visée une copie des évaluations d'autres professionnels mis en annexe.

☐ Autre(s) information(s) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

7

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission (suite)

À qui transmettre les rapports d'évaluation originaux et les copies ?

Pour une demande d'ouverture d'une tutelle publique ou d'une mesure de représentation temporaire publique

✓ Une personne proche doit être informée de la transmission des rapports au Curateur public du Québec.

✗ La personne proche ne peut pas recevoir de copie.

✗ Aucune autre personne ne peut recevoir une copie des rapports d'évaluation. Toute demande de copie doit être adressée au service des archives.

Transmettre les originaux au :

Curateur public du Québec (adresse déterminée par la DMSP)

Nom : []

Adresse : []

Transmettre une copie à :

La personne visée par la représentation

Nom : []

Adresse : []

Transmettre une copie à :

☐

Nom : []

Adresse : []

Transmettre une copie à :

☐

Nom : []

Adresse : []

8

Lettre de transmission (suite)

À qui transmettre les rapports d'évaluation originaux et les copies ?

Pour une demande d'ouverture d'une tutelle privée ou d'une mesure de représentation temporaire privée ou d'une homologation d'un mandat de protection

- ✓ La DMSP transmet les rapports originaux directement au juriste mandaté par la personne requérante.
- ✗ Aucune autre personne ne peut recevoir une copie des rapports d'évaluation. Toute demande de copie doit être adressée au service des archives.

*Si la personne requérante dépose elle-même les rapports au tribunal, cela doit être clairement indiqué dans la lettre de transmission.

Transmettre les originaux au :	Juriste (avec copie attestation du requérant)	Nom : []
		Adresse : []
Transmettre une copie à :	La personne visée par la représentation	Nom : []
		Adresse : []
Transmettre une copie à :	Requérant assermenté (personne qui entame la démarche)	Nom : []
		Adresse : []
Transmettre une copie à :	☐	Nom : []
		Adresse : []

Lettre de transmission (suite)

À qui transmettre les rapports d'évaluation originaux et les copies ?

Lorsqu'il s'agit d'une réévaluation d'une tutelle recommandant un maintien ou un changement de délai de réévaluation

- ✓ Se référer à l'encadré bleu sur le processus interne pour connaître les destinataires appropriés.
- ✓ Le tuteur privé est responsable de transmettre une copie des rapports au Curateur public du Québec.
- ✓ En cas de modification du délai de réévaluation, le tuteur est responsable de déposer les rapports d'évaluation au tribunal.
- ✗ Aucune autre personne ne peut recevoir une copie des rapports d'évaluation. Toute demande de copie doit être adressée au service des archives.

Maintien des modulations & Maintien des délais	Maintien des modulations & Modification des délais
Si un des cas suivants : • Curateur public est tuteur aux biens (pers. apte à la personne); • Curateur public est tuteur à la personne (pers. apte aux biens); • Curateur public est tuteur aux biens et à la personne; • Tutelle mixte: Curateur public est tuteur à la personne + tuteur privé aux biens; Le DMSP 1. Achemine les originaux signés à l'encore bleue au Curateur public; 2. Remet une copie à l'autre tuteur (s'il y en a un); 3. Remet une copie à la personne visée; 4. Retourne une copie à l'évaluateur psychosocial;	Si un des cas suivants : • Tuteur privé aux biens (pers. apte à la personne); • Tuteur privé à la personne (pers. apte aux biens); • Tuteur privé à la personne et aux biens; • Tutelle mixte: Tuteur privé à la personne + Curateur public est tuteur aux biens; Le DMSP 1. Achemine les originaux signés à l'encore bleue au Curateur public; 2. Remet une copie au tuteur privé (s'il y en a un); 3. Remet une copie à la personne visée; 4. Retourne une copie à l'évaluateur psychosocial;

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission (suite)

À qui transmettre les rapports d'évaluation originaux et les copies ?

Lorsqu'il s'agit d'une réévaluation d'une tutelle recommandant la modification de la nature, des modulations ou une mainlevée :

- ✓ La DMSP dépose les documents au greffe du tribunal.
- ✓ Le tuteur privé est responsable de transmettre une copie au Curateur public du Québec.
- ✗ Aucune autre personne ne peut recevoir une copie des rapports d'évaluation. Toute demande de copie doit être adressée au service des archives.

Transmettre les originaux au : Greffe du tribunal (adresse déterminée par la DMSP)

Nom : [] Adresse : []

Transmettre une copie à : La personne visée par la représentation

Nom : [] Adresse : []

Transmettre une copie à : Tuteur privé (jugement en vigueur)

Nom : [] Adresse : []

ou

Transmettre une copie à : Curateur Public du Québec (adresse déterminée par la DMSP)

Nom : [] Adresse : []

11

Santé Québec Montérégie-Ouest

Lettre de transmission (suite)

Versement d'une copie au dossier de la personne visée par l'évaluation

La DMSP vous retournera une copie afin qu'elle soit versée au dossier.

- ✓ Attendre la réception de cette copie avant de la verser au dossier. Cette étape permet de s'assurer que le dépôt est complet et conforme (ex.: avis de la personne compétente dûment complété).

Retourner une copie à : ☐ Évaluateur psychosocial ☐ Agent administratif

Par : ☐ Courriel interne ☐ Courriel

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Installation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Programme : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

12

Santé Québec Montérégie-Ouest

Avis de la personne compétente

Qui est la personne compétente à Santé Québec Montérégie-Ouest ?

En vertu de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux :

- À Santé Québec Montérégie-Ouest, la personne compétente est la directrice médicale et des services professionnels qui relève directement du président-directeur général.
- Cette fonction est assurée par Dre Caroline Bourassa-Fulop.

13

Santé Québec Montérégie-Ouest

Avis de la personne compétente (suite)

Pour une demande d'ouverture d'une tutelle publique

✓ L'évaluateur psychosocial doit compléter les sections 1 à 4.

✗ L'évaluateur psychosocial ne doit pas compléter la section 5.

Curateur public Québec

Avis de la personne compétente de l'établissement dans le cadre d'une demande d'ouverture d'une tutelle au Curateur public

1. Renseignements généraux sur la personne visée par l'évaluation

Nom		Prénom		Nom et prénom habituellement utilisés	
Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Genre ☐ H ☐ F ☐ Non binaire	N° d'assurance maladie actuel		N° de dossier à l'établissement	
Adresse (numéro, rue, ville)				Code postal	
N° de téléphone à la maison		N° de cellulaire		Adresse de courriel	

14

Santé Québec Montérégie-Ouest

Avis de la personne compétente (suite)

Pour une demande de réévaluation de tutelle recommandant de modifier la nature ou les modulations ou d'y mettre fin

✓ L'évaluateur psychosocial doit compléter les sections 1 à 3.

✗ L'évaluateur psychosocial ne doit pas compléter la section 4.

Curateur public Québec

Avis dans le cadre d'une réévaluation de tutelle recommandant de modifier la tutelle ou d'y mettre fin

Important : toutes les sections doivent être remplies.

Suivez les instructions à la page 2.

1. Renseignements généraux sur la personne visée par la réévaluation

Nom à la naissance		Prénom à la naissance	
Nom et prénom habituellement utilisés		N° de dossier au Curateur public	
Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Genre ☐ H ☐ F ☐ Non binaire	N° d'assurance maladie	N° de dossier à l'établissement

15

Santé Québec Montérégie-Ouest

Rappels

➤ Statu quo concernant la signature à l'encre bleue.

➤ Impression recto seulement pour les rapports originaux.

➤ Où trouver les *Processus internes de transmission des rapports* ? Directement sur la page intranet **Travailleur social**.

➤ Courriel générique à utiliser pour toute question relative aux mesures de représentation :

majeur.inapte.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Évaluation psychosociale dans le cadre d'une mesure de représentation

Inaptitude - Besoin de protection et de représentation

OTSTCFQ

Processus interne de transmission des rapports d'évaluation - réévaluation

Lettre de transmission de documents à la DSPEM en vue d'une mesure de représentation - format Word remplitable

PRC-CIASSMO-10334 Processus Homologation d'un mandat de protection

PRC-CIASSMO-10336 Processus Ouverture d'une tutelle au majeur

PRC-CIASSMO-10335 Processus Ouverture d'une représentation temporaire

PRC-CIASSMO-10338 Processus Réévaluation d'une tutelle au majeur

PRC-CIASSMO-10337 Processus Réévaluation d'un mandat de protection

AMC-CIASSMO-10339 Les mesures de représentation

AMC-CIASSMO-10340 Modulations des tutelles et curatelles au 1er Nov 2022

Gabarit de lettre déposé au greffe par le tuteur privé

16

8

Santé Québec Montérégie-Ouest

Ressources

Recherche rapide dans l'intranet

Travailleur social

27 août 2021

Cette page est dédiée aux travailleurs sociaux. On y fait état du champ d'intervention ainsi que des outils communs ou spécifiques de chaque profession. Cette page ne se substitue pas au module de recherche de l'intranet, mais la liste des outils pertinents n'est pas exhaustive.

Pour toute demande d'ajout ou de correction, veuillez nous adresser une demande. [Cliquez sur le lien suivant](#) : **DMSPVU - Qualité de la pratique clinique**

Recherche rapide dans l'intranet

Inaptitude - Besoin de protection et de représentation



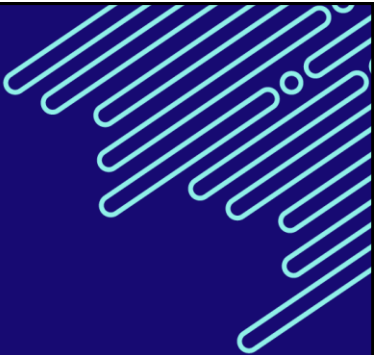
À qui s'adresse cette page?

• Page intranet | [Travailleur social](#)

• Page intranet | [Inaptitude - Besoin de protection et de représentation](#)

17

Sondage



18

9

Période de questions

19

